

TECHNICIENS DU MILIEU NATUREL ET DE LA PÊCHE

CNP 22113

Veillent au respect des règlements fédéraux et provinciaux établis afin de protéger la pêche, la faune et les autres ressources naturelles. Ils rassemblent et transmettent également des renseignements sur la gestion des ressources.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS

Modestes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

19

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

35,28 $

30,22 $ FAIBLE

51,28 $ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ

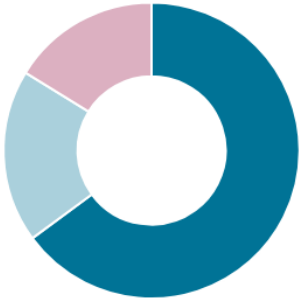
Formation collégiale ou d'apprentissage

EMPLOYÉS

172

SALAIRE MOYEN

71 000 $



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

64,9 %	Administrations publiques
18,9 %	Agriculture, foresterie, pêche et chasse
Supprimées	Supprimées
16,2 %	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

5,4 %	15-24
29,7 %	25-34
24,3 %	35-44
24,3 %	45-54
13,5 %	55-64
2,7 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent/Agente De Conservation
- Agent/Agente De Conservation De Gibier
- Agent/Agente De La Pêche Et De La Faune
- Agent/Agente Des Pêches
- Agent/Agente Des Ressources Naturelles
- Conservateur/Conservatrice De Parc

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- éveiller l'intérêt du public concernant la conservation de la pêche et de la faune, et le renseigner sur les règlements pertinents;
- patrouiller en camion, en aéronef, en bateau ou à pied afin d'assurer la conformité à la législation provinciale et fédérale régissant la pêche, la faune et l'environnement;
- examiner les plaintes, appréhender les contrevenants, établir les dossiers et présenter les preuves en cour;
- émettre des permis, des documents d'exportation et des licences spéciales et faire la collecte de redevances établies sur la pêche, la faune et les ressources forestières.

